

**VILLE DE RIQUEWIHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR  
DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2020**

**Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire**

Présents : MM. Daniel KLACK, Maire, Mrs Vincent SCHERRER Jean Claude BUTTIGHOFFER, Mme Christine VOIRIN adjoints

MM Daniel BRECHBUHLER, Christine DEMESSE, Brigitte HAAS, Sylvie STRIBY, Thierry RENTZ, Mmes Anne ELTZER, Marie Lucie FREGUIN, Brigitte HAAS, Valérie HORN ( arrivée au point 2), Sandrine MISCHLER

Absent non excusé : Mr Jean Claude GASS,

Absente excusée: Mme Sophie FRITSCH adjointe donne procuration à Mr Daniel KLACK, maire ,

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 28 janvier 2020
2. Plan de financement pour l'aménagement du chemin rural dit Wolfenkehlweg
3. Motion pour la sécurisation du site du lindane à Wintzenheim
4. Divers

La séance est ouverte à 18h00

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2020**

Le maire reprend rapidement les différents points évoqués lors de la séance précédente. Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

## **2.PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL DIT WOLFENKEHLWEG**

La ville de RIQUEWIHR souhaite procéder au réaménagement du chemin rural dit WOLFENKEHLWEG, afin d'assurer l'accès au vignoble dans des meilleures conditions de sécurité.

Ce programme est éligible à la dotation d'équilibre des territoires ruraux, c'est pourquoi il est proposé de solliciter ce fond pour accompagner le financement des ces travaux

En conséquence, il est proposé au conseil municipal le plan de financement suivant.

### En dépense

Assistance à maître d'ouvrage :	3 860 € HT
Travaux d'aménagement (voirie et conduites) :	79 540 € HT
Dépenses imprévues	2 000€ HT
Soit	85 400 € HT
	102 480 € <b>TTC</b>

### En recettes :

DETR (demande de 40%)	34 160 €
Financement ville de RIQUEWIHR	52 412 €
Récupération TVA	15 908 €
Soit	102 480 € <b>TTC</b>

En conséquence, LE CONSEIL à l'unanimité, après en avoir délibéré **PREND ACTE** de ce plan de financement et **DECIDE** de présenter ce dossier au titre de la DETR de l'exercice 2020, **AUTORISE** Mr le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **3.MOTION POUR LA SECURISATION DU SITE DU LINDANE A WINTZENHEIM**

Dans les années 60, d'importantes quantités de résidus de fabrication de lindane ont été déchargées en vrac ou en fûts dans une ancienne gravière par la société des Produits Chimiques Ugine Kuhlmann installée à Huningue.

Des études et sondages menés en 1974,1983 et 1984, ont permis de localiser le dépôt : le volume stocké serait de l'ordre de 700 à 750 tonnes sur une superficie de 3000 m<sup>2</sup>.

En 1985, le dépôt et les terres polluées qu'il contenait ont été recouverts d'argile.

La société PCUK a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en décembre 1996.

En 1997, un arrêté préfectoral a été pris à l'encontre de PCUK demandant au liquidateur d'assurer la surveillance des eaux souterraines sur le site de Wintzenheim.

Devant l'inaction du liquidateur, le ministère de l'Environnement a confié en 1999 à l'ADEME le contrôle et la maintenance du dépôt et la surveillance de la nappe phréatique en aval du site. Cette surveillance ayant mis en évidence un impact sur les eaux souterraines, un arrêté de travaux d'office a été pris en 2001 pour étudier l'extension de la pollution et les mécanismes de transfert du dépôt à la nappe

est orienté vers l'Est / Sud-Est.

Depuis, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a en charge :

L'entretien du confinement : effectuer une vidange annuelle du bassin de rétention des crues ainsi que le contrôle des ouvrages (dessableur...), réaliser le fauchage du site en cas de carence, mettre en place un dispositif de régulation des accès avec signalétique,

- La surveillance quadriennale des eaux souterraines : prélèvements, analyse des eaux.

Le réseau de surveillance se compose d'environ 16 piézomètres et s'accompagne d'un réseau de points de prélèvement en amont. Ces éléments de mesure permettent de confirmer des valeurs supérieures au seuil de potabilité dans une zone s'étendant sur environ 600 m en aval du dépôt. En revanche, selon l'ADEME, aucune teneur supérieure au seuil de potabilité n'a été détectée au-delà.

En 2004, une étude a été réalisée par le cabinet Hydroinvest et a donné lieu :

- A la poursuite de la surveillance de la nappe en aval du dépôt au niveau des usages sensibles,

- A l'aval, proche du site, tout usage de l'eau de la nappe phréatique est déconseillé depuis 2004,

- Au constat que le mode principal de transfert de la population retenu au regard de l'état des connaissances est la lixiviation par les eaux de pluie bien que des sources éparses non identifiées en milieu saturé et insaturé ne puissent être exclues. Un projet destiné à améliorer la surface couverte pour lutter contre la lixiviation par les eaux de pluie a consisté en la mise en place d'une couverture de 8000m<sup>2</sup> constituée d'une membrane étanche.

Les terrains appartiennent à une personne morale privée, la commune de Wintzenheim n'a pas les prérogatives pour engager quoi que ce soit sur ce site. L'Etat est le détenteur du droit lui permettant d'intervenir comme le montre les différents arrêtés pris pour encadrer la gestion du site.

La commune de Wintzenheim en 2008 avait déjà demandé à l'Etat d'envisager non plus la surveillance du site, mais la dépollution. Au regard de l'enjeu lié à la pollution de l'eau des nappes souterraines, et ce même si les études se veulent rassurantes, le risque de pollution existe.

En effet, on peut soulever deux risques réels de pollution :

- Les éléments de pollution constatés sont établis mais non exhaustifs, puisque « *des sources éparses non identifiées en milieu saturé et insaturé* » peuvent exister et en conséquence répandre davantage la pollution,

- Une géomembrane a été mise en place en 2009 pour la protection de la nappe phréatique, Or, depuis cet été, l'installation de caravanes des gens du voyage

s'est multipliée sur le site. Encore une fois, la semaine du 16 septembre a été marquée par l'installation d'une cinquantaine de caravanes. Les gens du voyage qui s'installent sur ce site sont parfaitement informés du contexte particulier du site pollué. Ils installent leurs équipements et parfois plantent dans le sol des pieux ou autres piquets. La géomembrane peut être percée à n'importe quel moment.

Pour ces différents motifs, le conseil municipal, à l'unanimité et en soutien à la ville de Wintzenheim **DEMANDE** instamment à l'Etat :

- De mettre en œuvre rapidement toutes les mesures appropriées pour que le site ne soit plus du tout accessible, évitant ainsi l'occupation des terrains par les gens du voyage,

- D'engager dès maintenant les études nécessaires et mobiliser les ressources financières permettant de dépolluer l'ensemble des terrains et sous-sols concernés par la pollution due notamment au lindane,

- D'établir des moyens de communication avec les collectivités concernées, les riverains et la population afin d'être tenu informé de l'évolution du site, que ce soit dans la propagation ou non de la pollution, dans les études engagées ainsi que les travaux entrepris.

#### **4.DIVERS**

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 5 mars 2020 à 18h30.

1. Plan de financement pour l'aménagement du chemin rural dit Wolfenkehlweg
2. Motion pour la sécurisation du site du lindane à Wintzenheim
3. Divers

#### **Compte rendu de la séance du 18 février 2020**

Suivent les signatures des conseillers municipaux présents :

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLACK Daniel	Maire		
SCHERRER Vincent	1 <sup>er</sup> Adjoint		
FRITSCH Sophie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	Procuration à Daniel Klack	

VOIRIN Christine	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
BUTTIGHOFFER Jean Claude	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
GASS Jean Claude	Conseiller municipal	Absent non excusé	
BRECHBUHLER Daniel	Conseiller municipal		
HAAS Brigitte	Conseillère municipale		
HORN Valérie	Conseillère municipale		
DEMESSE Christine	Conseiller municipal		
FREGUIN Marie Lucie	Conseillère municipale		
RENTZ Thierry	Conseiller municipal		
ELTZER Anne	Conseillère municipale		
LAUG-MISCHLER Sandrine	Conseillère municipale		
STRIBY Sylvie	Conseillère municipale		

**Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°10 à N°14 , compte tenu de sa notification aux services préfectoraux le 20 février 2020.  
Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour**

**Daniel KLACK,  
Maire de Riquewihr**

